



RCS : LA ROCHELLE
Code greffe : 1704

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHELLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1958 B 00002
Numéro SIREN : 581 780 020
Nom ou dénomination : GROUPE STECO-HSF

Ce dépôt a été enregistré le 26/02/2016 sous le numéro de dépôt 965

« GROUPE STECO-HSF »
Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 000 Euros
Siège Social : LAGORD (Chte-Mme) - Rue François Hennebique
581 780 020 RCS LA ROCHELLE

-:-

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 JANVIER 2016

L'an deux mille seize,
Le quinze janvier,
Au siège Social, à quinze heures,

Les associés de la société « GROUPE STECO-HSF », Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000 000 Euros, divisé en 6 294 actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation régulière du Président.

Il a été établi une feuille de présence émargée par les membres de l'Assemblée lors de leur entrée en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lionel BENOIST, Président.

Monsieur Jacky TIFFOUIN est désigné comme Secrétaire.

Le Commissaire aux comptes de la Société, Monsieur Michel APERCE, régulièrement convoqué par lettre en date du 23 décembre 2015, est présent.

La feuille de présence certifiée exacte par le Président et le Secrétaire soussignés, permet de constater que les associés présents ou représentés, possèdent 515 actions sur les 6 294 actions composant le capital social.

Précision étant faite que les 131 actions détenues par la Société GROUPE STECO HSF dans la société GROUPE STECO HSF sont privées de droit de vote et ne sont pas comptabilisées dans le quorum ; seules 6 163 actions disposent en conséquence du droit de vote.

L'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes questions figurant à son ordre du jour.

NEUVIEME RESOLUTION – DEMISSION D’UN DIRECTEUR GENERAL

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Marie SABOURIN de son mandat de Directeur Général, à compter du 22 janvier 2016.

Cette résolution est adoptée par 515 voix contre voix.

DIXIEME RESOLUTION – NOMINATION D’UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Démosthène SIMONNEAU en qualité de Directeur Général à compter du 1^{er} février 2016, et ce pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2017 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée par 515 voix contre voix.

Le Directeur Général ainsi nommé, déclare par acte séparé, accepter le mandat qu'il vient de lui être confié.

DOUZIEME RESOLUTION - POUVOIRS

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée par 515 voix contre voix.

Pour extrait certifié conforme
Le Président

